

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENTRÉE SCOLAIRE 2022 : MALGRÉ L'INFLATION, LA MAE MAINTIENT SES TARIFS POUR LA 4^e ANNEE CONSÉCUTIVE

Alors que les établissements scolaires vont accueillir près de 12,2 millions d'écoliers, de collégiens et de lycéens, la rentrée scolaire est aussi, comme chaque année, synonyme de chutes, accidents, lunettes et dents cassées... A partir de la 6^e, un enfant a deux fois plus de risque d'accident sur le trajet de l'école et davantage encore au lycée d'après l'*Observatoire de la MAE sur les risques d'accidents des enfants de 3 à 18 ans*.

Si le risque est réel, certaines familles confrontées à la baisse de leur pouvoir d'achat pourraient cependant être tentées de renoncer à l'assurance scolaire. C'est pourquoi, la MAE, pionnier solidaire et numéro 1 de l'assurance scolaire avec plus de 2,5 millions d'assurés annonce qu'elle n'augmente pas ses tarifs pour la 4^e année consécutive.

Si le coût de la rentrée scolaire est en hausse de 4,25 % cette année par rapport à l'an dernier* (soit 208 euros pour un élève de sixième), l'assurance scolaire demeure primordiale pour la protection de l'enfant. Elle évite notamment de nombreux tracas lors de la prise en charge d'accident, quand l'enfant est responsable.

Philippe BÉNET, président de la MAE explique : « A l'heure où le pouvoir d'achat des familles françaises est sous tension, la MAE a décidé de ne pas augmenter ses tarifs pour la quatrième année consécutive. L'assurance scolaire doit en effet être accessible à toutes les familles, notamment à celles pour qui chaque euro compte. Notre volonté est de rester en soutien de nos adhérents dans ce contexte et d'éviter que des familles se retrouvent confrontées à des accidents sans être couverts par une assurance scolaire de qualité. »

Selon l'observatoire MAE, des accidents parfois conséquents

À partir d'indicateurs précis liés aux déclarations d'accidents (faits générateurs, lieux de survenance, nature des dommages...), l'Observatoire MAE établit chaque année, une analyse pointue de l'accidentologie des enfants de 3-18 ans lors des activités scolaires et extrascolaires.

La dernière édition révèle notamment que :

- **Les chutes constituent le risque principal.** 39% des accidents sont provoqués par une chute ou un accident seul ;
- Que l'enfant soit victime ou responsable, **1 sinistre sur 4 est déclaré à la suite d'une bagarre ou d'une agression** ;
- Dans **23%** des accidents, **les lunettes sont cassées** ;
- Des **blessures corporelles** pouvant entraîner une **invalidité** surviennent dans près **d'1 accident sur 5** ;
- **Deux tiers (65%) des accidents au cours des activités scolaires** se produisent lorsque les enfants sont en **récréation**. C'est à cet instant que le risque est le plus élevé ;
- Entre 11 et 18 ans, **la pratique sportive est responsable d'1/4 des accidents**.

La protection des enfants est donc essentielle à chaque moment. Les garanties développées par la MAE s'adaptent à chaque besoin et à tous les profils des adhérents. L'assurance scolaire garantit les dommages qu'un écolier, un collégien ou un lycéen pourrait occasionner à un tiers mais aussi ceux qu'il pourrait subir.

Pour mémoire, l'assurance scolaire est :

- **Obligatoire pour les activités scolaires facultatives** (par exemple visite d'un musée, classes de découverte ou séjour linguistique) ;
- **Facultative pour la cantine et les activités scolaires obligatoires** figurant dans l'emploi du temps de l'élève (sorties organisées dans le cadre d'une activité sportive scolaire, à la piscine ou au gymnase par exemple).



MON PREMIER ASSUREUR

Des garanties sur mesure, de la maternelle au lycée, quelle que soit la situation !

La MAE facilite le choix des parents dans leurs démarches de souscription en agence, par courrier, au téléphone ou en ligne à l'un de ses **quatre niveaux** de protection d'assurance **scolaires et extrascolaires** :

- **Les formules scolaires** couvrent les enfants en cas d'accident subi (protection individuelle corporelle) ou causé (responsabilité civile), durant leurs activités scolaires dont la récréation, les activités périscolaires, comme la cantine ou la garderie, et sur le trajet école/domicile. En cas de dommage causé par l'enfant, aucune franchise n'est appliquée.
- **Les formules extrascolaires 24/24** assurent, en plus, les activités quotidiennes et les loisirs des enfants où qu'ils soient, à la maison comme en vacances (en famille, en colonie ou au centre aéré par exemple), et ce toute l'année.

Pour les étudiants, la MAE propose une « Assurance étudiant » globale

La MAE pense aussi aux étudiants qui mènent de front études et recherche d'un logement, souvent en colocation. Sa garantie « Assurance étudiant » prévoit une protection complète en responsabilité civile (en cas de dommage causé) et garanties individuelles corporelles (en cas d'accident subi) où qu'ils soient : études, cours, examens, stages conventionnés en France (sauf stages hospitaliers – La MAE peut étendre le contrat sur demande) , activités sportives et associatives, emploi saisonniers (avenant nécessaire à demander à la MAE) , voyages, sorties entre amis, etc.

Par exemple :

- Remboursement de lunettes cassées jusqu'à 600€, une fois par an ;
- Accès illimité par téléphone à un service d'informations juridiques sur l'e-réputation.

La MAE propose également aux étudiants le contrat MAE Habitation Étudiant pour protéger leur logement étudiant, qui peut, pour la première fois cette année, être complété par une offre Santé étudiante en partenariat avec la LMDE.

À propos de la MAE

Numéro 1 de l'assurance scolaire depuis 1932, la MAE est le spécialiste de la protection de l'enfant et de la famille. Assureur mutualiste issu de l'économie sociale et solidaire, la MAE propose des solutions d'assurance pour sécuriser la vie de l'enfant à chaque âge et plus largement des protections familiales comme la prévoyance, le décès ou encore l'habitation. Agréée depuis 2008 par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la MAE peut également intervenir en milieu scolaire pour mener des actions de prévention.

Nous suivre :  mae.fr  [@maesolidarite](https://twitter.com/maesolidarite)  [@MAEassurance](https://www.facebook.com/MAEassurance)  [@LaMAE](https://www.linkedin.com/company/LaMAE) [@LaMAE](https://www.linkedin.com/company/LaMAE) 

Contacts presse MAE

GRAYLING France

Marie-France BERGAMO 07 62 78 19 90

MAEPresse@grayling.com

Camille BRIQUET 07 62 77 78 80

* Etude 2022 de l'association Famille de France

** Etude en 2021 du cabinet Junior City